

**A PROPOS D'UNE THÈSE
RÉCENTE: ÉVOLUTION
DÉMOGRAPHIQUE ET HUMAINE
DU HAUT-COMTÉ DE NICE SOUS
LA RESTAURATION SARDE¹
(1814-1847) SOUTENUE
PAR A. COMPAN.**

PAR M. DEVUN

¹ L'exemplaire déposé aux Archives Départementales ne comporte ni croquis ni graphiques. Thèse de doctorat d'Etat, 564p. dactyl. 21 X 27, AIX, 1969.

Le choix du sujet impliquait qu'une double option soit faite au préalable: celle des limites à lui assigner dans l'espace d'abord, dans le temps ensuite.

Haut-Comté ? Faute de définition formelle, c'est par le contexte que l'on peut fixer le sens attribué par l'auteur à ce terme². Il ne l'applique pas, comme on pourrait le supposer, aux seules vallées supérieures du Var, de la Tinée, de la Vésubie et de la Raya, ensemble homogène de cellules parallèlement étirées en direction méridienne au cœur de la montagne entre des cloisons s'élevant de 1500 à 3000 mètres du sud au nord, butant en aval sur des gorges et en amont sur des cols impraticables cinq mois d'hiver, mais aussi à toute la zone préalpine d'altitude moyenne (Var de Puget-Théniers, Estéron, Paillon), c'est-à-dire, en définitive, au Comté presque entier. N'est exclue que sa façade maritime, très courte -moins de 20 kilomètres à vol d'oiseau séparent d'ouest en est les frontières française et monégasque- et très étroite. Même là, d'ailleurs, à une exception près, il n'y a pas de bas pays et c'est plus par son micro-climat et son paysage végétal (les agrumes alors et aujourd'hui les plantes acclimatées en grand nombre depuis le milieu du siècle) que s'individualise le liseré côtier sans profondeur. L'exception est la petite plaine de Nice formée en bordure de la baie des Anges par les atterrissements du Paillon et de brefs torrents, bassin qui est limité même à l'ouest par les lanières de poudingues que ces derniers ont découpées dans un ancien delta du Var relevé, et qui est traversé par les dernières rides préalpines s'avancant jusqu'à la mer (collines de Cimiez, du Château). Ferment mi nord l'horizon de l'agglomération, les collines qui dépassent 400 mètres à l'Aire Saint-Michel ne sont guère distantes du rivage que de 5 kilomètres, et le mont Chauve d'Aspremont, qui culmine à 854 mètres, ne l'est que d'à peine plus de 8. Mais à l'est, de Beaulieu à Cap d'Ail³, la falaise calcaire plonge directement dans les eaux et la ligne de crête qui serre de près le mer à 500-600 mètres d'altitude n'est guère que de 1500 à 2000 mètres en retrait de celle-ci, le village d'Eze, perché à un peu plus de 400 mètres, l'est de 500 mètres seulement et le sommet du Mont Agel à 1100 mètres l'est à moins de 4 kilomètres. Quant à l'arrière-pays mentonnais, la conque où règne alors le citronnier qui fait la fortune de la ville est monégasque, Le Comté s'arrête à l'hémicycle de hauteurs qui la ceinture et dont l'échine principale prend naissance, dans la plus grande profondeur de la plaine, à 6 kilomètres du littoral pour s'élever à 9 kilomètres de celui-ci, jusqu'à 1281 mètres le Razet.

Haut-comté égala donc plus prosaïquement arrière-pays de Nice, dans son entier, éloigné ou proche de la côte. Les quelques chiffres et commentaires personnels précédents justifient cette ascension, à condition que l'on s'entende sur le sens des mots et que l'en différencie bien, comme on le verra dans la chapitre prochain, les zones agricoles étagées depuis l'olivier jusqu'au mélèze.

Ce très long périmètre ne renferme que les deux tiers de la population totale de la province contre un tiers pour la seule ville de Nice: en gros 77.000 âmes contre 35.000 1848. Il y avait donc un écueil: déborder hors du cadre fixé à l'origine, notamment en ne départageant pas très rigoureusement des statistiques générales communes à tous le Comté les seuls éléments particuliers à son territoire rural. Nous aurons l'occasion d'en reparler.

Explicitement formulées, les dates initiales et finales ne prêtent à aucune équivoque. Pour la première, rien à dire; sauf que, si le retour du Comté du Piémont est une étape importante, c'est surtout pour sa capitale où la vie de saison, qui reprend après avoir été interrompue par vingt années d'occupation française, devient entre 1814 et 1660 la fonction prépondérante avec le commerce des huiles. Mais rien ne permet de penser qu'elle entraîna

² Entre autres par l'énumération des mandements (Divisions administratives correspondant à nos cantons) du secteur étudié. C'est donc mai qui donne les quelques précisions géographiques.

³ Beaulieu fait partie de Villefranche jusqu'en 1691, Saint-Jean-Cap-Ferrat jusqu'en 1904 (29 janvier). Le Cap n'est séparé de la Turbie dont il forme le quartier maritime qu'en 1908 (30 déc.)



de notables changements dans l'économie et la société paysannes⁴. Il n'en reste pas moins que, par le retour à la souveraineté sarde, 1814 est une date charnière qu'il était judicieux de retenir.

En revanche, pourquoi cette coupure de 1847 ? Dans le Comté il est plus rationnel de prolonger l'étape commencée avec le rétablissement du régime sarde jusqu'à la fin de celui-ci. La rupture n'est pas dans les initiatives de libéralisme politique qui n'ont pas eu grande résonance dans la vie des ruraux, mais dans le changement de nationalité. C'est en 1860 qu'a été déclenché un processus amorcé sur la côte mais dont le contre-coup s'exerce bientôt sur l'arrière-pays, puis s'amplifie en quelques années jusqu'à bouleverser les fondements sur lesquels reposait l'équilibre de tout le Comté, montagne comprise. La construction de la voie ferrée littorale, l'épanouissement de la fonction d'accueil, l'explosion démographique et l'essor urbain de la côte ont pour corollaire, avec l'ouverture des routes de vallées débloquent l'intérieur, l'abandon des campagnes. Pour le pays niçois, il est hors de doute que le demi-siècle 1814-1860 fait un tout et que la césure dans révolution du XIXe siècle se place à la date de sa réunion à la France. Du reste, en prolongeant ainsi la durée de la période étudiée, l'auteur aurait

⁴ C'est pourquoi il serait loisible de remonter au delà de 1792 pour retrouver, à la fin de l'ancien Régime des points de comparaison; c'est pourquoi même je n'aurais pas été surpris de voir cité et utilisé le rapport de l'intendant Joanini 1752. L'auteur n'e pas songé à la répercussion des ventes de biens nationaux. J'ai l'impression qu'une telle recherche aurait abouti à la conclusion qu'il n'y a pas eu la source de grand bouleversement. Cf. Donetti Lucien, Mémoire sur la vente des biens nationaux dans le district de Puget-Théniers. Diplôme d'études supér. d'Histoire du Droit. Juin 1955.-116p. Dactylographiées.

été plus à l'aise en disposant d'une documentation plus abondante.

Le chapitre premier contient:

a) une profession de foi régionaliste en guise d'introduction (p. I p. IV);
b) une liste de manuscrits et d'imprimés ("Sources et documents", p.VI p.XXIX), qui, comme toute énumération non sélective d'auteurs et de titres déroutera le profane inapte à discerner l'essentiel du secondaire. Elle aurait gagné à être allégée de ce qui n'a qu'un lointain rapport avec le sujet. En revanche, "Nizza nella storia" est passé sous silence, moins superflu pourtant que Vaulabelle ou Brongniart ("Recherches sur les animaux fossiles de, Ollivier", p.XIX). Lamboglia n'est pas ici, en odeur de sainteté. Il demeure qu'à l'époque contemporaine, son histoire fait la seule jusqu'à celle de R. Latouche⁵. J'aurai d'ailleurs mainte fois à revenir sur ces références bibliographiques⁶.

c) Un résumé assorti de considérations géographiques, historiques, administratives et politiques avant-propos: "L'expression Comté de Nice: origines, formation, variations territoriales. Sens et délimitations." (p.XXX. p. LXIV), qui retrace la genèse de la province depuis 1388. Quel que soit leur intérêt ces généralités ne peuvent rien apporter de neuf dans un domaine où l'essentiel a été dit depuis longtemps⁷.

PP. 1-205

Le deuxième chapitre inclus introduit dans le vif du sujet. C'est une étude personnelle, ce qui n'était pas le cas du précédent. Il comprend deux parties à peu près égales qui présentent, dans un ordre logique a) "l'équipement et les infrastructures " et b) "la vie économique".

En tête se place naturellement le réseau routier, si l'on peut parler de réseau. En effet, durant près d'un demi-siècle de rétablissement de la souveraineté sarde, les moyens de communication demeurent à peu près ce qu'ils étaient à la fin de l'Ancien Régime⁸. La seule réalisation notable de la période française, la Corniche napoléonienne étirée d'est en ouest vers la Ligurie, parallèlement à la cité qu'elle suit à peu de distance, n'étant d'aucun secours pour tirer

⁵ R. Latouche, Histoire de Nice, T.I, 1951, p.150, note objectivement : "Nizza nella storia, œuvre collective publiée pendant l'occupation étrangère en 1943 par l'Istituto di studi liguri et dont les collaborateurs ont été Lamboglia..., est un volume bien documenté et d'une lecture intéressante où sont examinés successivement les divers aspects du passé niçois; mais on y perçoit trop souvenu, une arrière-pensée, le désir de démontrer "l'italianité" de Nice".

⁶ A tout le moins conviendrait-il que les ouvrages fondamentaux soient toujours signalés ou bas des pages ou s'en inspirent.

⁷ A propos des deux périodes récentes, celle du premier département des Alpes-Mmes et celle de la restauration sarde a sont rétablies les institutions qui fonctionnent jusqu'en 1860, j'ai l'occasion d'illustrer par un exemple ce que j'avais dans la note 2 (ci-dessus). Les deux excellentes préfaces qui dispensent pourtant de toute autre référence, car il n'y a qu'à y puiser à pleine mains ne sont pas mentionnées ici. La première est d'ailleurs également absente de la bibliographie générale: "Répertoire numérique du fonds Consulat et Empire 1800-1814" Par Léo Imbert, 1955 (cf. Introduction p. I- p. XXXII, "Administration préfectorale des A.M sous le Consulat et l'Empire Organisation, personnel conscription", une carte, p. XXXIII, une carte hors-texte. Quant à la seconde qui est mentionnée laconiquement dans la bibliographie, il convenait de la rappeler ici (Répertoire numérique du fonds sarde 1814-1860 par Robert Latouche 1930) car pour ce fonds composé de toutes les archives du Comté pendant la restauration sa préface (p.III- p. XVIII) a pour objet "de donner quelques indications préalables sur la consistance de la province de Nice et sur l'administration sarde" (p.III) pendant ce demi-siècle.

⁸ Sans déflorer une thèse en préparation sur Joanini, je relève dans son rapport de 1752 les quelques notations suivantes qui démontrent la permanence des structures rurales depuis le milieu du XVIIIe siècle jusqu'à la première moitié du XIXe. Ces commentaires sont invariablement identiques pour toutes les communautés. p.188 S. Martino Sovra Lantosca "le strade del territorio non si ponno mantenere in buon stato per ragione delle ravine dalle montagne in occasion di pioggia". Tende p.193 "le strade di questa territorio abbisognano di gravi ripara-ni" Contes p.42 "le strade del territorio non si penno mantenere in buon stato perche sono sottoposte a valanche e difficilmente si puo giungere al luogo a cavallo". Utelle, p.134 "le strade son assai incommode e difficilmente praticabili a cavallo, perche situate in luoghi alpestri e rapidi et di dispendiosa manutenzione". Roubion p.88 "le strade non si ponno mantenere in buon stato perche ad ogni pioggia sono rovinade dalle valanche delle montagne e dell'altra parte v'à il precipizio". Isola p.61 "le strade del territorio non si conno mantenere in buon stato perche sono quasi tette sul rocco con il precipizio dall'altra parte e non sono sicure per gente a cavallo".

la montagne de son isolement, ce qui exigeait des voies de pénétration nord-sud, il n'existe donc là qu'une seule route carrossable, celle de Turin, traversant de part en part la province par le Paillon et la Roya, franchissant à saute-mouton les trois cols difficiles de Braus, Brouis et Tende. Beaucoup de projets de 1814 à 1860, mais peu de réalisations. Celui de Gardon qui prévoit, comme il est rationnel, une voie de pénétration pour chacune des trois vallées de la Vésubie, de la Tinée et du Var, est ramené dans l'immédiat à un objectif moins ambitieux et ne retient que celle de la Tinée. Bien que de Fernex, intendant de 1832 à 1836, ait hg-té les travaux, il n'a été construit, à la veille de la réunion du comté à la France, que le premier tronçon Nice-Levens (18 km.) et le second (16 km.) poussé jusqu'à Roussillon en 1842. Là s'intercale, assez étrangement, un paragraphe ("absence de communications et administration communale, 1840-1847", p.17 - p.31), où n'apparaît pas à l'évidence, il expose les projets de remembrement de communes et de mandements de rapport étroit avec le contexte précédent et suivant. On revient en effet à "l'angoissante misère des communications". (p.32-7 p.37) avec les suggestions de Désiré Niel "La viabilité de la vallée du Var" 1853 qui demeurèrent sans écho, tandis qu'en 1847 s'ouvrait le premier chantier de la Vésubie, au delà de Levens. Mais partout les travaux d'art demeurent misérables ("les ponts", p.37-p.39).

Les dernières pages sont d'un intérêt inégal: la défense contre l'érosion torrentielle des basses-vallées du Var et du Paillon par l'endiguement de la rive gauche est à peu près exclusivement l'apanage de la ville de Nice et reste d'ailleurs en souffrance jusqu'en 1860 (p.39-p.45). On aurait aimé, par contre, que fussent étendus à beaucoup d'autres les exemples isolés montrant l'effort du montagnard pour discipliner une nature avare ("l'irrigation au Boréon", "dérivations en Estéron") ou hostile ("Éboulements en Révéra", "chemins ruraux dans le mandement de-Saint-Martin-Lantosque"). Hostilité que matérialise la précarité des relations dans le haut pays ("Notes sur les transports et les postes" p.48-p.56) où tout se calcule en heures de chemin pour le piéton c'est le courrier qui n'atteint, depuis Nice, le fond de la vallée de la Tinée, à Saint-Dalmas-le-Selvage, point extrême du Comté, qu'au prix d'une course de 33 heures.

Dans une trentaine de pages ("Déplacements saisonniers et transhumance" P.57-P.85) qui seraient aussi bien à leur place plus loin (cf. ci-dessous: "élevages et pâtures", p.119-p.122) sont particulièrement mis en lumière les obstacles qu'oppose la barrière de douanes établie à la frontière de la Provence française d'où vient un important contingent des troupeaux qui montent aux alpages; il y est aussi évoqué le très complexe problème des bandites, modalité originale propre au Comté du droit de pâturage, dont on discute encore la nature juridique alors que sont en voie d'extinction ses derniers vestiges⁹.

b) Quelques "observations générales en 1814" (p.87-p.99) servent de préface à l'examen de la situation agricole. En préambule (p.87-p.91) est esquissée la division de la province en trois zones longitudinales étirées d'est en ouest: une littorale, une montagnarde, une médiane intermédiaire, à l'intérieur desquelles s'opposent un secteur occidental et un secteur oriental. Puis, est brossé, d'après Bonifacy, un tableau (p.92- p.99) des éléments constitutifs de la vie économique de quelques communautés présumées représentatives: Tourrette (proche arrière-pays des Paillons), la Brigue et Saorge (halte vallée de la Roya), Roquebilière et Utelle (moyenne Vésubie) Val de Flore (ensemble séparant la Tinée et la Vésubie), Saint-Etienne et Clans (haute et moyenne Tinée), Entraunes et Guillaumes (haut-Var). Les produits du sol apparaissent enfin suivant leur répartition régionale commandée par l'étagement du relief. En s'inspirant de la Chorographie de Durante, inspecteur des bois et forêts (1847), A. Compan met, à juste titre, l'accent sur la dégradation du capital forestier ("Les ressources forestières" p.99-p.110). De 1822 à 1844 sont abattus plus de 300.000 arbres de haute futaie et les chèvres achèvent le mal. Le rapport du marquis Ricci (1845) confirme ces abus, leur origine et les

⁹ Outre Guiot, il y aurait bien des titres à citer et notamment la thèse de droit de L. Trotabas: "Etude sur les bandites, le culte et diverses situations particulières au Comté de Nice annexé" (1860), 207p. 1921.

remèdes à appliquer: il faut aménager rationnellement les coupes et les ventes. Ensuite sont considérées, au moyen du fonds sarde des Archives départementales, les forêts communales de Saint-Etienne, la forêt domaniale de Clans et la forêt du Var¹⁰. Le flottage des bois (p.110) est le souci majeur de Durante qui en dénonce les excès: il porte couramment sur plusieurs centaines de troncs.

Lorsque l'on passe du moyen au haut Comté, la place de l'animal "l'élevage et pâtures" (p.119-p.122), et partant des produits bovins et sur-tout ovins (viande, lait, laine), augmente. Les chèvres, environ 33.000 en 1841, toutes hors de Nice, sont aussi indispensables qu'indésirables. Le moyen pays est le domaine de l'oliveraie ("la grande zone oléicole" op.125-p.128) essentiellement les mandements de Levens, de Contes, de Sospel, de Roquestéron et de l'Escarène, où, en 1848, fonctionnent, frange côtière comprise, 178 "defissi" (moulins à huile). L'insuffisance de la récolte de grains (céréales", p.128-p.129) et de vin, lequel ne suffit qu'à trois mois de consommation ("les vignobles", p.130 -p.132) n'est que faiblement compensée par quelques produits complémentaires ("autres productions", p.132-p.136): châtaigniers, mûriers, chanvre caroubiers et figuiers, nomme de terre, qui compte peu¹¹. Une dizaine de lignes ("élevage et engrais ") qu'on s'attendrait plutôt à trouver ci-dessus nous ramènent au bétail. "La situation en 1846" (p.137-p.140) témoigne des difficultés à établir la frontière entre la côte et le pays rural, où, par exemple, le tourisme est totalement inconnu et dont l'économie repose sur la trilogie culture-pâturage-forêt ("la vocation de la montagne niçoise" p.142-p.145). Suivent "foires et marchés" (p.147-p.149), "artisanat et début d'industrie"(p.149-p.155), le tissage des draps du Var moyen et supérieur (Puget-Théniers) et la prospection minière ayant seuls quelque importance, "aperçu sur le niveau de vie" (p.156-p.157), timidement évalué.

Jusque là pas d'incursion majeure dans le domaine littoral. Il n'en va plus de même pour la suite. "Le commerce du Comté de Nice sous la restauration sarde" (p.158-p.163) (il s'agit non des oléiculteurs, mais de négociants en huile, p.161); "commerce, négoce et bourgeoisie" (p.164 sq.) (il n'est question que d'importation et d'exportation, essentiellement d'huiles, activité d'autant plus étrangère à la montagne, qu'elle a, en grande partie, pour cause l'artificielle réglementation du port franc); "Le commerce niçois et le Comté -évolution de 1841 à 1847" (tableaux du mouvement des bateaux de voyageurs ou de marchandises, des articles importés et exportés¹².liste des fabriques et ateliers de Nice,(?. 179); autant de titres de paragraphes qui se chevauchent et n'ont trait qu'à la ville de Nice. Même observation pour les quelque 25 pages finales dont j'énumère les rubriques dans l'ordre où elles se succèdent: " la puissance des huiles" (p.180-p.190) (rôle important de la fraude); "le commerce des céréales" (p.191-p.198), (les importations de Russie tiennent une place considérable); "commerce des morues" (p.199-p.200); "commerce des fruits"(p.201-p.202) (il s'agit des agrumes qui sont le produit exclusivement d'un très étroit secteur côtier et, pour les citrons, une spécialité de Menton, cita monégasque et non niçoise); une liste de 3 pages de statistiques du commerce maritime de Nice clôt le chapitre .

Avec la troisième partie ("Étude démographique de la montagne niçoise, 1814-1847",150 pages environ, p.208 à p.373) nous abordons un des sujets essentiels promis par le titre de l'ouvrage.

Après un examen global de la propriété foncière et de la fiscalité¹³, un relevé des

¹⁰ Cette dernière s'étendant aux portes de Nice et lui appartenant administrativement, il aurait mieux valu présenter un ensemble de la Vésubie, de la Roya ou des Paillons (par exemple Levens).

¹¹ Je note que le caroubier n'est même pas à retenir, car il est trop frileux pour s'aventurer hors du littoral.

¹² W.Caruchet: thèse pour le doctorat en droit "Relations économiques du Comté de Nice avec la France entre 1814-1860, mars 1961,238 p. ronéo. non citée Je renvoie également aux articles de R.Tresse et à la bibliographie que j'ai essayé de faire aussi complète que possible des essais consacrés à la série Z: cf. Recherches Régionales 11^o4 ,1967.

¹³ "Allibramento" (p. 27, 23e ligne), doit être traduit non par enregistrement mais par allivrement. Voir les annexes.

statistiques globales de population tirées du calenderio et un aperçu des "causati"¹⁴, après un état de l'émigration temporaire et de la santé publique (crétinisme, goitre, etc.), les "observations statistiques" (p.261 sq.) nous introduisent au cœur de la question.

Au début, quelques généralités (p.261-p.274). Évoquant à ce sujet la difficulté de faire le tour des paroisses pour y rechercher les documents, car le clergé qui reprit l'état civil sous la Restauration conserva ses archives en 1860, l'auteur écrit (3): "Fort heureusement, au lendemain du rattachement de 1860, le gouvernement de Napoléon III eut l'idée remarquable de demander à tous les curés alors en place de recopier un double de tous les registres des actes de naissance, de mariage et de décès de leur paroisse, depuis le début de 1814 jusqu'au 31 décembre 1860". Cette affirmation demande à être nuancée. Elle n'est vraie que pour la période 1814-1837, pendant laquelle, en effet, les registres sont tenus en simple exemplaire (en latin) : l'uniformité l'écriture, l'absence de signatures, l'exonération¹⁵ témoignent que c'est une copie postérieure de l'original demeuré au presbytère qui a été centralisée au greffe du tribunal, puis versée aux Archives départementales. En 1857, il est enjoint aux curés de tenir désormais les registres en double (en italien; en français pour le haut-Var et l'Estéron) et, depuis cette date, c'est l'un de ces deux originaux qui est déposé à l'insinuation avant d'être conservé aujourd'hui dans la série E 303 des Archives départementales¹⁶: l'écriture varie avec le rédacteur de l'acte, les signatures sont authentiques. L'introduction de L. Imbert signalée ci-dessus consacre quelques lignes (p. XI- État civil) à cette innovation, la seule à avoir été introduite dans ce domaine pendant le demi-siècle de la restauration sarde (patentes du 20 juin 1837).

Puis, conformément au plan exposé page 275, suit le détail du mouvement démographique par grade unité naturelle, c'est-à-dire par bassin hydrographique. Huit sont ainsi annoncées: Raya, Bévéra, Vésubie, Tinée, Haut-Var et Cians, Var moyen de Puget-Théniers, Estéron, Paillons.

L'étude est fouillée en profondeur puisque les hameaux sont l'objet d'un examen particulier, ce qui permet de préciser les échanges humains à l'intérieur de chaque communauté. On peut néanmoins formuler des réserves. D'abord, pourquoi ne trouve-t-on plus, sans qu'une raison en soit avancée, que 7 des 8 unités ci-dessus prévues? Les vallées du Paillon (14 communes) sont omises, bien qu'elles soient intégrées au Haut-Comté dans la description géographique du chapitre premier et qu'il en soit fait état dans les statistiques similaires¹⁷.

On regrettera ensuite que le relevé intégral des naissances et des décès se borne à deux unités les 8 communes de la Vésubie et les 10 de l'Estéron et que l'on ne dispose que de sondages pour les autres: 6 communes seulement sur 10 sont retenues pour le Haut-Var/Cians, 4 sur 14 pour la Tinée, 5 sur 12 pour le Var moyen, 1 sur 2 pour la Bévéra, 1 sur 4 pour la Roya et 0 sur 14 pour les Paillons, soit au total 35 communes sur les 74 -à peine la moitié- énumérées dans le préambule. De surcroît, il n'est plus question d'Eze, ni de La Turbie qui y figurent également, ni de la Roquette, de Saint-Blaise, d'Aspremont et de Bonson jalonnant la vallée inférieure du Var, ni de Castillon, de Castellar et de Sainte-Agnès de l'arrière-pays mentonnais, toutes pourtant citées dans la récapitulation d'après les "causati"¹⁸. Il y a enfin plus grave. Je suis

¹⁴ Le Calendario est l'annuaire administratif de l'état sarde; les causati sont les budgets communaux.

¹⁵ "Visé pour timbre gratis à Nice le 15 avril 1862. Le receveur: signature" Exemple pris dans 305 E 50-7 décès, de Roquebillière- 1814-1824.

¹⁶ Dénommée "État-civil" et non "Documents des paroisses"; même rectification pour le répertoire des sources, p. VIII, n5.

¹⁷ Pages 230, 232, 233. En revanche est promise (p.240"...nous étudierons la ville de Nice plus loin...") une étude qui ne vient pas et qui n'a d'ailleurs pas sa place ici puisque, par définition, le sujet devrait écarter tout ce qui ne relève pas du secteur rural.

¹⁸Pages 235-236.L'auteur déclare (p.276) avoir dépouillé "les états de naissances et de décès" de 51 paroisses (cf. chapitre précédent, p.330, note 404) Nous avons pu dépouiller dans la période de 1814 à 1860 (?) les archives paroissiales de 55 (?) bourgades du Comité de Nice". Les points d'interrogation sont de moi) alors que l'on en

d'accord avec l'auteur, qu'il y avait dans la seule démographie matière de thèse¹⁹. Et c'est dommage qu'un élargissement de l'étude de la population n'ait même pas été ébauché, ce qui était possible à condition de combler les lacunes qui viennent d'être soulignées et surtout d'exploiter à fond, outre l'état civil, les dénombremens²⁰ permettant je cite sans être exhaustif de construire les pyramides des âges, de définir les structures familiales et même de déboucher sur des aspects économiques et sociaux: migrations, professions, état culturel²¹.

Pour s'en tenir au strict domaine dans lequel A. Compan s'est cantonné, celui du gain ou du déficit résultant du mouvement des naissances et des décès, son interprétation des données qu'il a obtenues²² me paraît quelque peu contestable. Les vallées de la Roya, de la Vésubie, des Paillons et de la Bava ne posent pas de problème: bien détachées en tête de peloton, elles sont en progrès soutenus. Mais peut-on dire que les vallées de la Tinée et de l'Estéron sont déjà affectées d'un début de recul, que celles du haut-Var/Cians et du Var moyen sont sur la voie d'une dépopulation accentuée ? Que le rythme de la progression s'essouffle, que le plein soit fait; que parfois s'annoncent les indices d'un fléchissement, que telle paroisse -Venanson ou Puget-Rostang- commence à perdre de sa substance, c'est certain; mais il n'y a là que des cas isolés et ces signes n'apparaissent alarmants qu'à la lumière de la grande débâcle qui, à partir de la seconde moitié du siècle, vide la montagne de ses hommes. Il n'y a pas régression; tout au plus y-a-t-il stagnation relative.

En dépit de quelques symptômes qui n'ont encore rien d'inquiétant, le potentiel démographique du haut-pays niçois n'est donc pas sérieusement entamé, ses hautes vallées demeurent des réserves humaines en bonne santé et il est prématuré de parler déjà de dépeuplement.

Une quatrième partie est réservée à la société. Après quelques considérations sur l'esprit public défilent successivement le clergé (p.379-p.405), la noblesse (p.407 sq.), la bourgeoisie (p.441 sq.) et, enfin, des aperçus de nature très diverse: "Une classe qui s'étend: hôteliers, aubergistes, boutiquiers" (p.462-p.464); "Carbonarisme italien et particularisme niçois; fondements de ce dernier", (p.465-470); "Les réformes et l'opinion niçoise" (P.471-p.477); "Les débuts de la société ouvrière; le maintien du paupérisme" (p.476-p.484); "Les Niçois, anciens combattants de l'Empire" (p. 465-p.495) et une conclusion "Le Comté de Nice en 1848" (P.496-p.526)

L'existence de quelques solides monographies²³ était une tentation à faire cette

compte 52 au tableau de la page précédente. L'écart provient de ce qu'il a recopié au répertoire de la série E les 4 paroisses de Saorge, de Fontan, de Berghe et du couvent des Mineurs réformés de Saint-François (et non comme il l'indique des Minimes, disciples de Saint-François de Paule) pour lequel il n'y a évidemment que le registre des décès (303 E 65/25 "Registro degli atti di morte per l'anno 1838": "il presente registro tenuto per dopnio originale destinato per gli atti di morte dei religiosi dell' Ordine dei Einori Reformati di S.Fr co" sotto il titolo di Staiaria degli Angeli del Convento-stabilito nel comune di Sacrgio...". 4 reg., le premier de 1838, le dernier de 1842).

¹⁹ P.274. "Ainsi pensons-nous donner pour la première fois des statistiques fournies et originales qu'on pourrait étendre à tout le Comté en vue d'une étude démographique complète qui, à elle seule, serait sujet de thèse".

²⁰ Cf. Annexes et mes études des "consigne" sardes du XVIIIe siècle "Les dénombremens de la population et les communautés du comté de Nice au XVIIIe siècle". Actes du 90e Congrès Nat. des Stés Sav., Nice, 1965, pp. 210-248.

²¹ Pour l'analphabétisme, il est instructif de faire le bilan de ceux qui signent les actes et de ceux qui déclarent ne savoir le faire. (3) Les tableaux statistiques et les graphiques qui les accompagnent sont trop nombreux et trop complexes pour être résumés.

²² Les tableaux statistiques et les graphiques qui les accompagnent sont trop nombreux et trop complexes pour être résumés

²³ Les références bibliographiques gagneraient à être plus étoffées. Pour m'en tenir aux affaires religieuses -et à l'optique du chapitre-, il fallait citer les notes manuscrites de Doublet (Arch. Dép.), qui sont inépuisables, et spécialement les dossiers relatifs aux prélats (celui de Colonna d'Istria est une véritable éphéméride retraçant les dernières années niçoises ce l'évoque de 1814 à 1833) et il n'était pas inutile de signaler, à propos de Bonifacy, puisque le personnage apparaît longuement après 1814, L. Imbert "Nice sous le Premier Empire. D'après la chronique inédite de l'abbé Bonifacy" (Recherches régionales 1964-3-PP.1-24), qui montre, pendant les années

synthèse. L'auteur y a succombé. Pour ma part, en me défendant d'être pointilleux, j'ai lu avec plaisir cet essai qui condense l'essentiel de ce que l'on pouvait trouver en ordre dispersé. Mais il est à craindre qu'il ne trouve pas gréee devant un critique sourcilleux et qu'un rigoriste ne lui fisse un procès de méthode. En effet, la société rurale est absente, sauf très incidemment, de cette revue des états généraux de la nation niçoise où l'on n'a guère affaire qu'aux citadins, et non aux villageois qui fournissent pourtant non seulement les deux tiers de la population de la province, mais surtout la totalité des effectifs humains du haut-pays. Je présume qu'un puriste reprochera à A. Compan d'avoir franchi les frontières de son domaine pour empiéter sur un terrain qui n'était pas le sien. Car il est réel que ce chapitre dont le titre est d'ailleurs ambigu "La société niçoise", or Nice est niçoise déborde hors du cadre originellement fixé. S'agit-il des gens d'église? La composition de la curie épiscopale ou du chapitre de la cathédrale, le comportement des évêques Colonna d'Istria et Galvano sont étrangers au monde rural²⁴.

S'agit-il de la noblesse et de la bourgeoisie? Il n'y avait pas lieu de s'attarder sur deux catégories sociales dont la seconde surtout s'est épanouie en milieu urbain, sauf pour montrer leur influence sur le milieu rural, et je doute qu'on puisse le faire de façon satisfaisante ici; il était hors de saison, toujours sous la même réserve, de camper leurs deux personnalités les plus représentatives, le comte Rodolphe de Maistre, fils de Joseph, gouverneur pendant dix années, et le comte Hilarion de Cessole, membre, de 1815 à 1845, de la plus haute juridiction provinciale, le Sénat, dont il est le premier président de 1834 à 1845. Même remarque, qu'il soit question du négoce, des professions libérales, des imprimeries, des cabinets littéraires et de l'instruction publique, des non catholiques et particulièrement de la colonie juive menacée du rétablissement du ghetto-à Nice (pp.450-461), des vétérans des guerres de la Révolution et de

antérieures, les dispositions du chanoine à l'égard des idées françaises, le "gallume".

²⁴ Dans le même ordre d'idées, pourquoi préférer les 4 confréries-urbaines de pénitents qui ("marquent, nous dit-on, l'emprise puissante du clergé sur la noblesse et la bourgeoisie de Nice", p.383) à celles des villages? Car, pour la plupart, ceux-ci avaient certainement alors une confrérie de pénitents, des blancs et, dans les principaux, des noirs aussi. (P. Malausséna, Actes du 90e Congrès des Stés Savantes, Nice, 1965, tome III., pp.39- 64, "Une paroisse rurale du Comté de Nice en 1830" -il s'agit de Drap- note que, d'après Bonifacy, t. IV, 20 mars 1834, les confréries de cette localité comptent près de 200 pénitents. Cette monographie, dont l'existence a échappé à A. Compan, est tout entière intéressante pour le sujet de sa thèse, or, en 115, permis les tableaux qui sont joints, accompagnés de commentaires explicatifs, au rapport de Joanini, celui qui est consacré aux fondations religieuses (Tabella 2 da p.p.19-36," De benefici, confraternite, spedali...",colonne 3) récapitule 118 "confraternite", soit u presque partout, assez souvent deux, parfois trois (Tende, Saorge) et même quatre (Sospel, Belvédère). D'autre part, la survivance de l'institution apporte une preuve supplémentaire, plus décisive encore. C'est ainsi qu'à Saint-Etienne de Tinée, les blancs et les noirs, qui sont plusieurs dizaines recrutés parmi de nombreuses familles du pays, se partagent toujours la mission traditionnelle d'enterrer gratuitement les défunts. Devant les réticences du jeune clergé, ont même éclaté récemment des querelles; des plaintes ont afflué à l'évêché; on alla jusqu'à parler du déplacement du curé et, l'an passé, une assemblée réunit sur place une haute personnalité des pénitents de France venue d'Avignon et une délégation de pénitents de Nice, sans que se dégage une solution et avec pour seul résultat un renforcement de l'attachement sentimental aux antiques usages et privilèges (renseignements communiqués par H. Combes, dont le beau-frère est lui-même pénitent à St-Etienne). A Saint-Dalmas-Valdeblorre, également, les blancs assurent encore la charge d'enterrer les morts. Ce serait un beau sujet, tout neuf, et possible en ayant accès à leurs archives privées, que de dresser une carte de l'implantation territoriale des confréries du haut-pays et la liste de leurs membres, définir leurs privilèges, leur rôle social, recenser leurs chapelles, qui sont parmi les édifices les plus intéressants du comté avec souvent des retables, des toiles ou des fresques. Le guide contemporain de Paschetta signale celles de Sospel (p.154), de Peillon (p.168), de l'Escarène (p.171), d'Utelle (p. 187), de Roquebillière (p.191),de St-Martin-Vésubie (p.193), de la Tour (p.200), de Valdeblorre (à la Roche, p.203), de Rigaud (p.217) et d'Entraunes (p.241).Cf. L. Imbert, Nice-Historique, pour Peillon 1949,p.52 et pour Le Tour 1948,p.76. Cf. Les Alpes-Maritimes, dans la collection "Richesses de France" édit. Delmas, 1960: la photo de la page 46, attribuée faussement à l'église de La Brigue, est en réalité celle d'une des plus belles chapelles, la chapelle de pénitents de l'Annonciation et de l'Assomption (Nice historique, 1948, p.57). Bien qu'il s'agisse de la Provence voisine et des 17e et 18e siècles, on consultera avec fruit dans les papiers manuscrits de Dhumez (Hubert) déposés après sa mort aux Archives départementales le dossier (série 4 J n°s 8 à 24) rassemblant une très riche documentation, ébauche probable d'un travail qui n'a jamais vu le jour sur "Les pénitents blancs du diocèse de Grasse".

l'Empire et des médaillés de Sainte-Hélène. Certaines pages sont même franchement inattendues: "Les Niçois dans les collèges français" (pp.431-436), "Les Niçois du collège des Jésuites" (pp.436-440), ou encore l'analyse du gouvernement central (ministres, conseillers d'État) et de la situation du Comté en 1848 par laquelle s'achève ce chapitre composite.

Le chapitre cinquième (pp.436-564) met le point final à cette étude. C'est un appendice qui comprend:

a) une analyse du contexte politique de l'année 48 dans le Comté: concessions accordées par le Statuto, attitude loyaliste des Niçois en face de l'évolution libérale amorcée par Charles-Albert, manifestations du parti français qui s'exprime par la première feuille locale à ne pas avoir été éphémère, "L'Echo des Alpes-Maritimes", première expérience électorale sarde à Nice, intervention "italianissime" de Garibaldi dans les destinées du Comté et, pour péroraison, survol philosophique du tiers de siècle écoulé depuis le rétablissement de la maison de Savoie sur le trône;

b) des annexes:

- I. Royaume de Sardaigne en 1814-15
- II. État de la noblesse niçoise en 1814
- III. "Arts, traditions et coutumes populaires".

Je n'entends rien au folklore. Je me bornerai donc à deux remarques.

Sauf le cas exceptionnel où l'on dispose d'un tableau complet à un moment précis, et ce n'est pas le cas ici, on ne peut qu'en faire une esquisse hors du temps. Il était donc très loisible de recourir largement, en débordant sur la seconde moitié du siècle, à l'œuvre de Canestrier mais celui-ci méritait plus qu'une mention fugitive²⁵. Né en 1888, prêtre dès avant la première guerre mondiale et jusqu'en 1924, où il abandonne l'état ecclésiastique, d'abord dans la vallée d'Entraunes qui est l'une de celles à avoir le mieux préservé son originalité, puis à Saint-Jean-La-Rivière où il déniche le manuscrit d'un de ses prédécesseurs, c'est un monument qu'il a élevé à ces us et croyances. En second lieu, je mettrai en lumière l'extrême indigence des arts populaires dans le Comté, notamment du mobilier rustique et des objets d'usage courant pratiquement inexistants, en contraste total avec celui des provinces de France²⁶.

- IV. Note sur les patronymes niçois 1814-1847. Que leur permanence soit le reflet de celle "du capital humain niçois" et qu'elle soit la cause du particularisme niçois, ce n'est pas douteux. Mais n'en va-t-il pas de même, pour un long passé, dans tout notre monde rural français? Cette constatation est à rapprocher de celle que l'on peut faire à propos du recrutement régional du personnel ecclésiastique dont la liste est incidemment dressée (note 730, pp.556-557 "Le clergé est niçois dans toute l'acception du terme"). Cela n'a rien de particulier au Comté, mais est le lot de tous les desservants du royaume voisin.

ANNEXES

Le compte-rendu précédent m'incite à ajouter quelques observations. Elles seront susceptibles de contribuer à une meilleure connaissance du monde rural niçois sur lequel on ne possède que des éléments isolés, fragmentaires, dispersés, et cela à un moment capital, alors que ses cadres, depuis longtemps fixés et immuables, sont sur le point d'éclater et que va s'ouvrir une

²⁵ Note 753, p. 550. Référence à un article paru dans "Nice historique" en 1943 déjà cité dans les sources, p. XIX. Je ne sais à quoi rapporter les deux notes 733, p. 540 (Documents Paul Canestrier - archives familiales privées) et 774 p.554 (Doc. P. Canestrier -135). Il ne me paraît pas s'agir du très important ensemble répertorié par L. Imbert "Le fonds Canestrier au musée Masséna" dans "Recherches Régionales, 1963, IV, p.35 -49" auquel je renvoie de toute façon.

²⁶ L. Donetti, mémoire sur la vente des biens nationaux dans le district de Puget-Thénières, 1955) est frappé en comparant avec le mobilier du district de Rouen (Bouloiseau) page 7, note 2.

ère nouvelle avec la réunion à la France.

En effet, une mine de renseignements échappés à l'auteur, qui peut être exploitée pour des recherches d'ordre démographique, économique et social. Ce sont les archives communales. Sans préjuger de ce que conservent les mairies dont l'accès est certes malaisé²⁷, on peut au moins aborder les problèmes et dégrossir les questions à l'aide des fonds versés aux Archives départementales par 19 communes de l'ancien Comté²⁸. Contre 4 (Roquebillière, Saint-Etienne-de-Tinée, Saint-Martin-Vésubie et Sigale) qui n'ont déposé que leurs archives anciennes, 15 sont utiles : Aspremont, Beirols, Châteauneuf-de-Contes, Coaraze, l'Escarène, Falicon, Gorbio, Guillaumes, Levens, Péone, Roure, Saint-Léger, Sainte-Agnès, Tourrette-Levens, Villeneuve d'Entraunes²⁹. On peut, en gros, classer sous trois rubriques les documents à travers lesquels se reflète de façon concrète le visage de ces communautés: a) dénombremments de la population, b) archives fiscales, c) mélange de pièces de nature très diverse. Je me contenterai de donner un aperçu sommaire des deux dernières pour me consacrer à un examen plus détaillé de la première osa je retrouve, appliquées comme elles l'avaient déjà été au siècle précédent, les notions fondamentales de la démographie.

Il n'est certes pas exclu que telle catégorie de ces documents ne fasse parfois double emploi avec ceux du fonds sarde, ce qui est normal. Sans être catégorique, car je n'ai pas tout passé au crible, j'ai cependant l'impression qu'il est toujours, ou presque, rentable, au moins pour des détails, de s'y reporter, car ils sont la base sur laquelle ont été élaborés les autres. Prenons pour exemple et je retiens un exemple au premier abord il y a similitude rigoureuse entre les deux sources, une commune, Levens, et un problème, le problème forestier. Le fonds sarde³⁰ contient un registre dans lequel sont couchés tous les propriétaires de bois et les renseignements relatifs à leurs biens. C'est le double, envoyé à l'administration centrale, de l'original dont le contenu est exactement le même, conservé au fonds des communes³¹. Mais ici l'on trouve en plus les éléments qui ont servi à l'enquête, c'est-à-dire les 262 fiches individuelles³² comportant quelques compléments qui peuvent être utiles. Ainsi, la première, celle d'André Carlc fù Battista, répond dans la colonne "se d'alto fusto, ceduo o misto" futaie, taillis ou mélange "pini del paese, non cedui, meschiati con ginebre" futaie mêlée de genévriers et le registre acte plus laconiquement "d'alto fusto". De même, dans la colonne réservée aux observations, qui est vierge aux registres, les fiches portent à peu près régulièrement: "le fogliepi hi ser o di strame (litière), per l'ingrassa delle terre coltivate per mancanza di migliori".

-I-

Archives fiscales. Déjà dans certains dénombremments, où une colonne lui est réservée, apparaît là revenu net imposable à la contribution mobilière, l'allivrement (allibramento). Mais la série G, en principe complète pour toutes les communes, rassemble tout ce qui touche aux contributions et administrations financières, c'est essentiellement les rôles des contributions

²⁷ Accompagnant M. l'Archiviste en Chef à Ilonse, j'y ai découvert les deux dénombremments de 1848 et de 1858. J'en ai fait le dépouillement dont je publierai les résultats.

²⁷Série E, supplément. Répertoire dactylographié des archives communales Naturellement, les communes relevant de l'arrondissement de Grasse ne nous intéressent pas.

²⁸ Série E, supplément. Répertoire dactylographié des archives communales Naturellement, les communes relevant de l'arrondissement de Grasse ne nous intéressent pas.

²⁹Il faut ajouter à cette liste les archives paroissiales d'Ilonse formant un dossier qui contient un dénombrement de 1872 (Arch. Dép. série En Ilonse, n°33. Stato di popolazione 1822) complétant pour cette commune les deux documents analogues signalés ci-dessus.

³⁰ 268 I pp.98-151 "Stato generale dei boschi esistenti nel comune di Levenzo approvate e iattificato dal consign, comunale nell atto consolare del 31 maggio 1823".

³¹ N 3 - Bois et forêts.

³² Intitulées "consegna de boschi da farsi dai particolari..." toutes les communes, rassemble tout ce qui touche aux contributions et administrations financières, c'est-à-dire essentiellement les rôles des contributions directe; foncière (contribuzione prediale), personnelle et mobilière (contribuzione personale e mobiliaria).

directes, foncière (contribuzione prediale) personnelle et mobilière (contributions personale e mobiliaris)³³

-II-

Sources diverses. A travers toute une gamme d'actes et de décisions qui relèvent de la compétence de l'autorité responsable, on y assiste au fonctionnement des rouages administratifs à l'échelon local. On y trouve ainsi l'écho de leurs devoirs et de leurs prérogatives: délibérations municipales et actes consulaires (déliberazioni, ordinati), budgets (causati) et comptes, adjudications (déliberamenti³⁴, parfois aggiudicazioni) sans oublier les bâtiments communaux et la voirie, la poste et les piétons, les listes électorales, la taxe sur le bétail et le pâturage des chèvres et les bandites, les forêts, les coupes et le flottage des bris, les moulins.

-III-

Les recensements de la population. Voici:

- a) la liste des communes dont les versements contiennent des dénombrements et la date de ces derniers;
- b) un sondage portant sur les documents de quatre de ces communes pour lesquelles j'ai dressé un inventaire succinct.

a/ (1)

ASPREMONT :	1814. 1857.
BAIROLS :	1828. 1838. 1857.
CHATEAUNEUF DE CONTES :	1822. 1832. 1848. 1852.
COARAZE :	1828. 1838. 1848.
FALICON :	1858.
GORBIO :	1822. 1848. 1856.
GUILLAUMES :	1817. 1822. 1838. 1858.
mouvement	1828-1837.
LEVENS :	1822. 1838. 1848. 1858.
mouvement	1828-1837.
PEONE :	1822. 1839. 1848. 1858.
ROURE :	1848. 1858.
SAINTE LEGER :	1822. 1828. 1830. 1858.

(1) Ajoutons ILLONSE : 1822/1848/1858. Cf. supra.

³³ On y trouve des états de contribuables défaillants astreints au logement militaire (cf. par exemple, à Châteauneuf-de-Contes, série G, n°17, liste pour 1820-1842), usage auquel l'auteur fait allusion pour un cas d'espèce. (troisième partie, p.226) celui de Navello Antoine de Falicon.

³⁴ Partout il reste trace de ces trois premiers chefs d'activité. Les suivants apparaissent ou non d'après les localités et en dossiers plus ou moins volumineux. Par exemple à Levens, série N, bien communaux, N 3, Etat général des forêts de la commune.

SAINTE AGNES : 1848
 TOURETTE LEVENS : 1838
 1858
 Mouvement : 1828-1837

TABLEAU RECAPITULATIF

1814	1817	1822	1828	1830	1832	1838
Aspremont	Guillaumes	Châteauneuf-de -Contes Gorbio Guillaumes Levens Péone Saint-Léger	Bairols Coaraze Saint-Léger	Saint-Léger	Châteauneuf-de -Contes	Bairols Coaraze Guillaumes Levens Tourrette- -Levens
1839	1848	1852	1856	1857	1858	
Péone	Châteauneuf-de -Contes Coaraze Gorbio Levens Péone Roure Sainte-Agnès	Châteauneuf-de -Contes	Gorbio	Aspremont Bairols	Falicon Guillaumes Levens Péone Roure Saint-Léger Tourrette- -Levens	

TABLEAU RECAPITULATIF PAR ANNEE DES 37 DENOMBREMENTS
 CITES PLUS HAUT. Y ajouter, outre ILONSE, les 3 mouvements
 1828/1837.

Indicazio- ne del quartiere della casa o isola ove dimorano gli abitan- ti	N°pro gressi- vo de- gli a- bitan- ti	Nome di famiglia	Nome di battesi- mo	Sopranomi da indicar- si quando diversi in- dividui o famiglie portano il medesimo nome	età	Se nubi le, ammo- gliato o vedovo	Se capo di fami- glia sot- to la pa- tria po- destà o emancipa- to	profea- sione od arte se servito -re o co- lono	Allibra- mento se si beni da por- tarsi in linea	colonna per indi- care la patria di colo- ne che non sono nati nel paese	epoca del domicilio nel comune
---	--	---------------------	---------------------------	---	-----	--	---	--	---	--	--------------------------------------

GUILLAUMES. Les numéros F 1 à F 10 de la série E du répertoire de cette localité correspondent à un volumineux dossier de 10 pièces entièrement consacré aux dénombrements depuis la Révolution et l'Empire jusqu'à la fin du régime sarde.

Cinq, de la période française, permettent des comparaisons avec la période immédiatement postérieure de la Restauration sarde:

F 1 "État de la population de cette commun de Guillaume pris dans le mois nivós, 2e an républicain".

F 2 "Etat ... an 9".

F 3 "Tableau des habitants domiciliés dans la commune de Guillaume dressé en exécution des lois des 22 juillet 1791 et 10 vendémiaire an 4 et de l'article premier de l'arrêté du préfet du département du 29 fructidor an 9".

F 4 "Dénombrement... en l'an XI".

F 10 "Un dossier des dernières années de l'Empire avec un tableau de la population de 1809 (une feuille) et un dénombrement sans date qui semble être contemporain.

Suivent alors pour le demi-siècle de la période sarde:

F 5 "État de la population de la commune de Guillaume en 1817"- 4 feuillets seulement avec le nom du chef de famille, les individus des deux sexes qu'il déclare, le total.

F 6 "Statu di popolazione-esercizio 1822".

12 colonnes sont remplies (sauf la dernière) dont les en-têtes sont indiquées page 37.

F 7 1 reg., 1838: les titres des 15 colonnes à remplir sont: case; famiglie; persone; nome ecognome; età; condizione domestica: maschj (scapoli/célibataire/, ammogliati, vedovi); femmine (ragazze, maritate, vedove); patria; religione; professione; osservazioni.

F 8 Un imposant dossier de pièces relatives aux opérations de recensement de 1858 avec tableaux récapitulatifs et bulletins individuels.

F 9. "riovimento della popolazione dall' anno 1828 al 1837 inclusivamente"; une table des naissances, une table des décès, des tableaux statistiques.

BAIROLS. F 1. Un recensement "redatto a Bairols il 19 marzo 1838". Signatures du secrétaire, du syndic et du curé. Presque tous les déclarants sont "coltivatore di terreni propri".

"Istruzione per le giunte provinciali di statistica", non paginée (18 pages). Une longue préface datée de Turin le 1er mai 1837, émanant de la "Commissione superiore di statistica" et relative aux dénombrements.

F 2. Recensement de 1858 avec fiches individuelles.

PEONE. F 1. Reliés ensemble:

1) Recensement de 1822.

2) Recensement de 1836.

3) "Novimento della popolazione dell' anno 1828 al 1837 inclusivamente". "Tavola X. Migrazioni periodiche per l'estero" avec l'année et le mois du départ et du retour.

F 2. "Censimento del 1848" 1 reg.

F 3. 1857-58. Outre le registre de récapitulation sont conservées les fiches individuelles.

En français, une copieuse circulaire de 67 pages dont l'objet est le "nouveau recensement décennal de la population". Le premier paragraphe commence ainsi: "La loi du 4 juillet a ordonné, comme vous le savez, un nouveau dénombrement décennal de la population sur des bases qui diffèrent de celles des deux dénombrements qui ont précédé de 1838 et 1848.

Vous n'ignorez non plus les raisons qui ont conseillé ce changement essentiel...".

SAINT-LEGER. F 1. "Stato di popolazione; esercizio 1822; en français.

F 2. Statistique de la commune 1828-1830: 3 cahiers intitulés "Relazione statistica per l'anno 1828"... 1829,... 1830. Un questionnaire de 11 pages sur la vie économique.

F 3. "Registre de la population locale d'après la situation du 31 décembre 1857 eu 1er janvier 1858". Fiches individuelles.

A l'ère du despotisme éclairé, les princes de la maison de Savoie avaient été parmi les précurseurs de la démographie moderne. Après 1814, l'administration sarde n'a pas failli à la tâche dans laquelle elle avait très tôt excellé. Renouant avec la tradition des "consegne" déjà nominatives donc individuelles et universelles, du XVIIIe siècle, les dénombrements de la Restauration sont, comme suffit à le démontrer le sondage précédent, une mine de renseignements de tout ordre.

J. DEVUN